

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2019

Nombre de membres présents : 10

Présents : Philippe André, Nadège Naud-Lago, Jean-Claude Barret, Danielle Bouchet, Françoise Gorce, Pierre Gilouin, Patrick Herve, Ludwig Blanc, Philippe Almorice

Absents excusés : Cyrille Vallon (pouvoir à Ludwig Blanc)

Absent(s) : Sébastien Brunet, Pascal Dejoux,

Le Conseil choisit Patrick Hervé comme secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 20h40

Philippe Almorice fait une mise au point concernant l'adressage de l'Impasse de la Rosière

Approbation du Procès-Verbal du CM du 11/12/2018 à l'unanimité.

1/ Bibliothèque : demande de subvention exceptionnelle (cadeau départ régisseur du Cafébibliothèque)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ de l'ancien régisseur du cafébibliothèque et qu'à cette occasion, l'association de la bibliothèque de Chabrillan lui a offert un cadeau et sollicite une aide financière exceptionnelle afin de pallier à ladite dépense effectuée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser la somme de 140 € correspondant à une participation de 2/3 du montant de la dépense de 210 €

Adopté à l'unanimité

2/ Département de la Drôme : demande de subvention pour travaux cantine (menuiseries extérieures)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux de rénovation de la cantine et notamment le remplacement des menuiseries extérieures.

Par délibération n° 2018-10-08 du 16.10.2018, l'assemblée délibérante a choisi la Miroiterie François pour effectuer lesdits travaux d'un montant de 3 799.13 € HT, soit 4 558.96 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière est demandée au Département de la Drôme ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord de la subvention.

Adopté à l'unanimité

3/ Département de la Drôme : demande de subvention pour travaux Cantine : maçonnerie, électricité, carrelage, etc...

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux de rénovation de la cantine et notamment les travaux de maçonnerie, électricité, carrelage, petite menuiserie, etc...

Par délibération n° 2018-10-09 du 16.10.2018, l'assemblée délibérante a choisi l'entreprise REYNIER pour un montant de 14 805.89 € HT soit 17 767.07 € TTC avec 10 % de la totalité pour travaux imprévus, soit 1 480.58 € HT, 1 776.70 € TTC en plus.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière est demandée au Département de la Drôme ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord de la subvention.

Adopté à l'unanimité

4/ Département de la Drôme : demande de subvention pour la réfection du mur communal du local technique

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de remettre en état le mur communal du local technique.

Par délibération n° 2018-10-30-02 du 30.10.2018, l'assemblée délibérante a choisi l'entreprise REYNIER pour effectuer les travaux d'un montant de 3 746.16 € HT soit 4 495.39 € TTC.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière est demandée au Département de la Drôme ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant l'accord de la subvention.

Adopté à l'unanimité

5/ Photocopieurs : changement de prestataire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le contrat signé avec les sociétés ACTYPRINT et KODEN (ex VBS) pour l'entretien et la gestion des copieurs de la Mairie, école, cafébibliothèque.

Il informe avoir reçu la société C'PRO qui propose de meilleurs tarifs et conditions pour les mêmes prestations.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer un nouveau contrat avec la Société C'PRO pour tous les photocopieurs.

Adopté à l'unanimité

6/ Avenant n° 1 du marché de travaux de l'entreprise CHAPON pour l'alimentation en eau potable de la Plaine

Le Maire laisse la parole à Nadège Naud-Lago qui explique que le marché de travaux passé avec l'entreprise CHAPON a été notifié le 28 janvier 2018 pour un montant de 598 740,10€HT soit 718 488,12€ TTC.

L'avenant a pour but de modifier le cahier des clauses administratives particulières concernant l'article 5.3 à savoir les variations des prix.

En effet, à la demande de l'entreprise, le chantier a été décalé et les ordres de service de démarrage des phases préparatoires ont été émis le 06 août 2018 et le démarrage du chantier a été effectif en date du 3 septembre 2018.

En conséquence, il a été convenu de modifier le mois Mo dans l'application des révisions de prix pour ne pas pénaliser la commune suite à une faveur accordée à l'entreprise CHAPON.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 du marché de travaux de l'entreprise CHAPON.

Adopté à l'unanimité

FIN DES DELIBERATIONS.

URBANISME : Depuis le 11/12/2018, 3 Déclaration préalables ont été déposés :

(E.Belda pour la construction d'un garage à vélo,

P.Diviani pour la pose de panneaux photovoltaïques,

R.Lefebvre pour la création d'une piscine)

et aucun Permis de Construire

Questions diverses

- Projet d'école : Déambulation faite le samedi 26/01 avec le CAUE de la Drôme pour visiter les sites pouvant potentiellement accueillir le projet de nouvelle école. Un compte rendu sera présenté aux élus le 04 février. De plus, l'école de Grâne a informé la commune qu'elle ne pourra plus prendre les enfants de Chabrillan en maternelle à partir de la rentrée 2020. Une réunion est à prévoir prochainement avec le CAUE.
- Nouvel agent technique : Sébastien ROBERT est en apprentissage sur la commune de Chabrillan avec Daniel pendant 2 ans. Son temps de travail est se fait en alternance entre le Lycée horticole et la commune de Chabrillan. Son arrivée s'est bien passée avec de bons retours sur son travail
- Chapelle Saint Pierre : Le maître d'œuvre finalise la rédaction de l'appel d'offre. Des aides de la fondation du Crédit Agricole et du département sont demandées en parallèle.
- Numérotation : Une mise à jour est à faire concernant les nouveaux habitants. Certaines plaques sont toujours en attente à la mairie. Les habitants viennent les chercher au fur et à mesure. La pose des panneaux est terminée. Une réflexion est en cours concernant les doubles panneaux...
- Cantine scolaire : Les travaux sont à terminer (faux plafond, électricité ...). Les fenêtres sont posées.
- Pompe à changer : 3000€ pour deux pompes
- Grand débat : prévu le samedi 02/02/19 9h-12h à la salle polyvalente.

Fin de la séance à 22h40.